

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 juin 2000
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 22 juin 2000, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint des renseignements sur le retrait e Kisangani (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe aux membres du Conseil de sécurité et de le faire paraître comme document du Conseil.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent de l'Ouganda
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Semakula **Kiwanuka**

**Annexe à la lettre datée du 22 juin 2000,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Ouganda
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Cabinet du Président tient à informer les Ougandais et le monde qu'à la suite du retrait des unités des forces armées ougandaises de Kisangani et des alentours de la ville dans le cadre du plan de démilitarisation de cette zone supervisée par l'ONU, ainsi que des aménagements apportés à nos positions dans d'autres parties du Congo, l'Ouganda a décidé de rapatrier cinq bataillons : les 3e, 5e, 9e, 67e et 75e.

Hier (21 juin 2000), l'arrière-garde des forces qui se retiraient de Kisangani se trouvait au pont de Lindi. Le retrait est supervisé par les forces des Nations Unies à Kisangani (MONUC). D'autres forces demeurent dans d'autres parties du Congo, conformément à l'Accord de Lusaka.
